



Bruxelles, le 31 août 2026

CM 3952/26

Dossiers interinstitutionnels:
2026/0144(BUD)
2026/0196(BUD)

PROCED
BUDGET

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecofin2a@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 93 50
+32 2 281 25 28

Objet: Adoption des positions du Conseil sur:
- le projet de budget rectificatif n° 2/2026: mise à jour des recettes
(ressources propres) et ajustement des dépenses
- le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2027
= *Lancement d'une procédure écrite*

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 15 juillet 2026, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord:

- 1) a) pour adopter la **position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2026**, en acceptant la proposition de la Commission sans aucune modification, comme expliqué dans le document 11539/26, et pour faire publier la position, dont le texte figure à l'annexe 1 du document 11539/26, au *Journal officiel de l'Union européenne*;

- b) pour charger la présidence de transmettre la position du Conseil, accompagnée de l'exposé des motifs, au Parlement européen, conformément à l'article 314, paragraphe 3, du TFUE, et pour approuver à cet effet le projet de lettre figurant à l'annexe 2 du document 11539/26;
 - c) pour approuver la déclaration du Conseil qui l'accompagne, dont le texte figure dans le document 11539/26 ADD 1;
- 2) a) pour adopter la **position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2027**, en acceptant les modifications apportées par le Conseil à la proposition de la Commission, comme expliqué dans les documents 11544/26 + ADD 1 + ADD 2, et pour faire publier la position, dont le texte figure à l'annexe 1 du document 11544/26, au *Journal officiel de l'Union européenne*;
- b) pour charger la présidence de transmettre la position du Conseil, accompagnée de l'exposé des motifs, au Parlement européen, conformément à l'article 314, paragraphe 3, du TFUE, et pour approuver à cet effet le projet de lettre figurant à l'annexe 2 du document 11544/26;
 - c) pour approuver les déclarations du Conseil qui l'accompagnent, dont le texte figure dans le document 11544/26 ADD 1.

Veillez répondre par "OUI", "NON" ou "ABSTENTION" à chaque question.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le vendredi 4 septembre 2026 à 12 heures (heure de Bruxelles)**. Elles doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes: grazia-mattea.targa@consilium.europa.eu, aimar.ferranguijarro@consilium.europa.eu, karen.geeraert@consilium.europa.eu et athanasios.gkoutlas@consilium.europa.eu.